



DIRECTION GÉNÉRALE

Réf. : DG/2025/Frelons
asiatiques

Date : 08/12/2025

Agent traitant : FP

Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour l'enlèvement des nids de frelons asiatiques *Annexe à compléter*

Je soussigné(e)..... (NOM et Prénom)

Agissant en tant que (biffer les mentions inutiles) :

- Propriétaire ou locataire ou usufruitier d'une parcelle vierge de toute occupation située
.....à 4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER(Adresse)
- Occupant non-propiétaire d'une habitation située
..... à 4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER(Adresse)
- Propriétaire occupant l'habitation située.....
.....à 4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER(Adresse)

Atteste avoir procédé / avoir fait procédé à l'enlèvement de nid(s) de frelons
asiatiques (Nombre de nids)

L'enlèvement a lieu en date du

La prime communale est à verser sur le compte suivant :.....

Conformément au règlement communal en vigueur, sont annexés au présent formulaire :

- 1° La facture attestant de l'enlèvement du (ou des) nid(s), laquelle mentionne l'adresse où
a eu lieu ledit enlèvement et le prix HTVA et TVAC,
- 2° La preuve du paiement de la facture,
- 3° Une photo des lieux avant et après enlèvement du (ou des) nid(s) ;

Fait à Fexhe-le-Haut-Clocher, le
Signature du demandeur :

Cadre réservé à l'administration :

1° Vérification de l'adresse : OUI – NON

2° Délai d'introduction respecté : OUI – NON

3° Annexes sollicitées présentes : OUI – NON

4° Crédits disponibles : OUI – NON

Il peut être procédé au versement de la prime sollicitée pour un montant de.....
(Rappel : 50% du montant TVAC de la facture, avec un max. de 100,00 euros)

Date et signature de l'agent en charge du dossier :